

La réforme de l'État dans le monde islamo-méditerranéen vue du Maghreb XIX^e - XX^e siècles

Odile MOREAU

Chercheur à l'IRMC, docteur en histoire (Université de Paris-Sorbonne, Paris IV) et ottomaniste, Odile Moreau coordonne le programme de recherche de l'IRMC « La réforme de l'Etat dans le monde islamo-méditerranéen aux 19^e et 20^e siècles à partir de l'exemple du Maghreb » depuis octobre 1999.

Nous nous proposons, dans le cadre de ce programme, de réinterroger la réforme de l'État et les modalités de son expérimentation au Maghreb, aux 19^e et 20^e siècles, selon une double approche : un changement d'échelle d'observation - le passage d'une échelle méso-spatiale (le Maghreb) à l'échelle macro spatiale (l'Empire ottoman) qui introduit une dimension comparée par le cadre géographique et culturel dans lequel cette réforme s'insère ; et une approche micro-sociale des acteurs de la réforme qui vise à privilégier le « projet » réformiste, quel qu'en soit le résultat. Cette démarche devrait permettre une analyse plus nuancée des temporalités propres à chaque histoire nationale. La confrontation des historiographies turque et maghrébines, relatives à la réforme de l'État, si elle permet d'esquisser un état des lieux, offre aussi la matière pour envisager de nouvelles perspectives heuristiques.

Le regard que certaines études portent aujourd'hui encore sur le 19^e siècle pose problème, parce qu'elles envisagent la période des réformes dans une logique de déclin. Certes, le contexte de l'émergence des *Tanzîmât* était celui d'un rapport de force favorable à l'Europe chrétienne qui se traduisait par une série de défaites successives à partir du traité de Küçük Kaynardja en 1774. Ces défaites avaient provoqué une remise en cause de l'organisation traditionnelle de l'Etat central ottoman et de ses provinces ; et, sous peine de perdre l'Empire, il fallait le réformer. Cependant, l'historiographie coloniale a véhiculé une image selon laquelle

les sociétés maghrébines, en particulier, auraient été transformées de l'extérieur, sans dynamiques réformatrices internes. On peut aussi considérer les réformes du 19^e siècle - notamment les réformes des *Tanzîmât* - comme l'aboutissement de changements et de transformations institutionnelles qui ont marqué, de l'intérieur, les différents pays méditerranéens depuis la Révolution française et les dernières décennies du 18^e siècle. Il reste néanmoins à démontrer la pertinence d'une analyse de l'histoire des réformes au Maghreb au regard des réformes ottomanes dans leur ensemble.

Nous faisons donc l'hypothèse que la « résonance » ottomane¹, en dépit de la colonisation française, serait l'un des facteurs structurants permettant de comprendre la construction nationale des différents États du Maghreb et leurs spécificités. Aussi, des questionnements sur les trajectoires institutionnelles restent à formuler en référence tant à l'Empire ottoman qu'à la République de Turquie, voire aux différents États du Machreq. En outre, on se propose d'apprécier la prégnance de ce modèle réformiste ottoman et ses survivances après la colonisation et les indépendances du 20^e siècle. Ce modèle réformateur a-t-il eu le même impact sur les trois pays du Maghreb central, soumis à la domination française à des périodes différentes de leur histoire ? Comme pour l'ensemble de l'Empire, il y existe une certaine similitude quant au contexte de l'éclosion des réformes : celui de la pression de l'Occident qui prit le visage de défaites militaires successives, de la prise d'Alger en 1830 à la reddition de Constantine en 1847, la défaite marocaine d'Isly (1844), les guerres hispano-marocaines (1859-1860), l'occupation militaire de la régence de Tunis en 1881, l'instauration du Protectorat français en 1883, en Tunisie, et en 1912, au Maroc. Par ailleurs, une centralité étatique existait dans les trois Etats, même si elle s'est construite de façon plus tardive au Maroc où l'itinérance du pouvoir perdure plus longtemps². Aussi,

la nature des formations politiques au Maghreb³ préexistantes à la colonisation comme au démembrement de l'Empire ottoman doit-elle être prise en considération⁴.

Une première question est celle de la définition de l'État territorial. En effet, que signifie l'existence d'un État territorial avant la colonisation ? Il s'agit ici d'essayer de comprendre et d'expliquer comment on est passé d'une forme d'État à une autre, à travers sa relation au territoire. Et en quels termes faut-il en rendre compte ? Au niveau de la terminologie, on pourra préférer l'utilisation des termes d'espaces et de localités pour la période antérieure au protectorat. Le territoire est à envisager à la fois dans ses dimensions locales et globales, sans oublier ses aspects économiques. À cet égard, le commerce a joué un rôle important dans cette évolution, qui souligne l'étroite imbrication des phénomènes internes et externes⁵.

Notre approche cherche, tout d'abord, à inscrire la réforme de l'État dans son rapport à l'espace. On partira donc de l'idée que les formations étatiques maghrébines s'insèrent dans l'évolution d'un ensemble plus vaste que le cadre régional ou national, celui du monde islamo-méditerranéen vu comme espace institutionnel et culturel commun dont font partie les pays musulmans du pourtour de la Méditerranée. Comme elle s'étend à toute l'aire méditerranéenne, la diffusion de la réforme de l'État aux 19^e et 20^e siècles s'appréhende dans le jeu triangulaire des ensembles que sont le Maghreb, l'Empire ottoman et l'Europe⁶. Par une approche comparative, on tentera de reconstituer la trame des liens transversaux tissés à travers la Méditerranée. La concomitance de la réforme a produit des échanges, des circulations s'opérant de part et d'autre de la Méditerranée. Ainsi, le Maghreb aura le statut de terrain d'expérimentation dans de nombreux domaines, signifiant une double circulation Nord-Sud et Sud-Nord : en architecture, urbanisme, médecine, agronomie, droit⁷ (...). Certains pôles urbains, tels Istanbul, Le Caire ou Tunis, servent de lieu d'initiative, de relais, de transit à la réforme au 19^e siècle. À Istanbul, on suit ce qui se passe au Caire avec intérêt. De même, au Maghreb, ces deux capitales sont observées et des liens sont entretenus avec elles. Dans le domaine militaire, la réforme initiée au Maroc se fit en relation avec les réformes tunisienne, égyptienne et ottomane.

Cette approche à dominante historique tend aussi à resituer le Maghreb en opérant un décloisonnement des espaces de recherche disciplinaires, notamment pour analyser l'historicité des trajectoires étatiques. L'appel à l'histoire se fait ici en référence à la notion « d'histoire-science sociale » (Les Annales⁸), où les problématiques et les méthodes les plus avancées de l'ensemble des sciences sociales sont investies dans des objets

historiques. Ce sont de nouvelles questions et de nouveaux problèmes que le programme cherche à formuler et à étudier. Une « lecture tocquevillienne » devrait permettre de réfléchir autrement sur les continuités et les discontinuités, de voir comment se tissent et se défont les transformations sociales et culturelles⁹. Dans cette perspective, le concept diachronique de trajectoire élaboré par P. Anderson pourrait trouver le lieu d'une utile application¹⁰.

Comment État et société s'articulent-ils concrètement dans le processus de réforme ? La formation de l'État est indissociable de son lien au champ social - et particulièrement au changement social - entre institutions, classes politiques et idéologiques, mais aussi acteurs économiques, représentations culturelles, structures et pratiques familiales, religieuses, communautaires. L'histoire de la construction de l'État passe aussi par l'analyse des rapports entre espaces publics et privés dans lesquels s'inscrit le phénomène d'individuation et ses limites.

Les agencements du culturel et du politique, les dynamiques de changement, d'innovation politique sont autant de mécanismes et de notions à éclairer. La substitution de l'État à la communauté fait apparaître des tensions lors du passage du communautarisme à l'individualisme.

On s'intéressera également aux acteurs de la réforme, tant au niveau de sa conception que de sa mise en œuvre. À cet égard, le rôle joué par le pouvoir central ainsi que par les différents corps d'État dans l'élaboration du processus réformateur sera à préciser. En d'autres termes, la réforme vient-elle toujours d'en haut ou peut-elle aussi venir d'en bas, reprenant des souhaits de réforme exprimés par d'autres groupes sociaux ?

Au 19^e siècle, la réforme était mise en œuvre, par le haut, de manière autoritaire, en parallèle à un processus centralisateur. Le discours dominant prônait l'idée que seul l'État pouvait apporter le progrès et le développement à la société. Pourtant, il y a pluralité de réformes avec pluralité d'intentionnalités, de niveaux (mécanismes politiques et sociaux) et d'impacts.

Pour approcher de manière plus fine ces projets, nous suggérons d'interroger les discours sur la réforme aussi bien que les pratiques : tant de l'État que des autres acteurs. Dans cette perspective, des études prosopographiques (des hommes d'État, hommes politiques, dirigeants de partis, etc) et de leurs parcours peut être éclairante, permettant de dégager leurs représentations de la réforme et les niveaux d'interaction. Peut-on, de ce point de vue, « catégoriser » ces intellectuels de la réforme ?

Nous nous interrogerons également sur les modes de légitimation de la réforme. Parmi ceux-ci, le registre religieux est incontournable, avec des variations, des *Tanzîmât* aux « révolutions nationales ».

Mais le discours sur la réforme au 19^e siècle est aussi un moyen utilisé par les acteurs à des fins d'auto-légitimation. L'Etat est en mutation et les acteurs adaptent leurs discours en conséquence. Les élites se disent portées par le sens du devoir, animées d'une mission de réforme. Pourtant, des réformes peuvent poursuivre des fins « conservatrices » en décalage avec les discours novateurs.

Ce qui pose la difficile question de la définition du réformiste au regard notamment de la portée et des limites des réformes. Le qualifie-t-on par son projet politique ou sa double culture ? Et comment nomme-t-on les opposants à la réforme ?

Enfin, l'Etat étant le vecteur de la réforme, sa configuration détermine sa capacité à réformer, à se réformer. Que signifient de ce point de vue les qualificatifs d'Etat *makhzen*, d'Etat patrimonial ? À titre d'exemple, en Tunisie, l'Etat aurait uniquement résidé dans la personne du souverain. Avec cette forme de personnalisation du pouvoir, chaque souverain construit ses propres réalisations, sans qu'il y ait pour autant une continuité avec celles de son prédécesseur. C'est pourquoi nous nous interrogerons sur les relations entre l'Etat et la réforme et sur la manière dont cette dernière sort victorieuse de ce processus cyclique. Quelles sont les pressions, les contraintes qui pèsent sur l'Etat, le pouvoir politique ?

Autre dimension de l'Etat, en rapport avec la formule politique, sa « capacité extractive » est au cœur du processus de la réforme. Parmi les obstacles que rencontre l'Etat pour impulser son mouvement réformiste au 19^e siècle, figure l'absence de moyens financiers. D'où la nécessité de recouvrer un impôt de manière directe et régulière. Financer la réforme suppose donc une profonde modification de la fiscalité qui à la fois induit un changement des mentalités dans le rapport à l'impôt (passage du tribut collectif à l'impôt individuel), et pose en des termes radicalement nouveaux la question de la représentation politique... et donc met en cause les formules politiques évoquées plus haut.

L'Etat étant à la fois principal acteur et objet de la réforme, il doit donc se réformer... pour réformer. Et une désynchronisation entre la réforme de l'Etat et le processus global de la réforme pourrait mettre ce dernier en péril. À cet égard, la réception de la réforme est un point crucial car elle exprime les modes d'articulation entre Etat et société. Ainsi, la manière dont les élites – notamment les élites d'Etat – s'approprient la réforme conditionne sa réception par l'ensemble de la société.

De manière générale, la réforme se joue dans la relation entre pouvoir, Etat et société, ce qui pose notamment la question nationale et plus particulièrement, celle du statut de la réforme sous la

domination coloniale. Statut différencié, en fonction des structures dans la formule du protectorat¹¹ laissant peut-être plus ouverte la faculté d'une réappropriation nationale - en différé - de la réforme¹².

À travers ces interrogations, l'objectif de ce programme est de rendre compte de la configuration des Etats du Maghreb d'aujourd'hui, dans leur profondeur historique, dans leurs différences et leurs similitudes.

LES THÉMATIQUES DU PROGRAMME DE RECHERCHE

I - Idéaux culturels, dimension spirituelle et intellectuelle de la réforme de l'Etat

Les idéaux culturels qui portent la réforme de l'Etat, la trame intellectuelle, la circulation des idées, puis les aspects culturels de la modernité induite seront envisagés.

1. La trame intellectuelle, la circulation des idées

Nous étudierons la circulation des idées réformistes au Maghreb produites localement et en provenance non seulement de l'Europe mais aussi de l'Empire ottoman et du Machreq et la différence de réception des unes et des autres. Nous cherchons à reconstituer la trame intellectuelle qui se tisse au Maghreb et à rendre compte des débats qui le traversent, des emprunts qu'il effectue sur d'autres scènes et des échanges auxquels il participe.

Dans cette perspective, la question de la légitimation de la réforme par les **autorités religieuses** - et notamment les élites (*ulamâ*) -, en tant que penseurs, doit être considérée tout particulièrement. Ainsi, dans l'Empire ottoman, les réformes des *Tanzîmât* sont avant tout perçues comme des réformes visant l'occidentalisation, la sécularisation de la société. Porteuses d'un nouvel équilibre entre pouvoirs, elles initient une dualité à différents niveaux tant dans les institutions que dans la société : dualisme des systèmes juridiques, d'enseignement (traditionnel, religieux / laïc, d'Etat), etc. Elles ne s'imposent donc pas sans conflit. La perception de la réforme de l'Etat ottoman au Maghreb s'inscrit-elle dans une même logique ? Comment était-elle vue en regard de celle que tentait d'imposer la France ?

Le mouvement réformiste musulman, *salafiste*, qui éclôt au Machreq ambitionne aussi la réforme de l'Etat, qui fait l'objet du questionnement principal. Mais quel contenu donne-t-il à la modernité ? La question de la modernité est un véritable enjeu de société pour les différents courants de pensée. Quelles étaient ses interférences et ses manifestations au Maghreb ? Au 19^e siècle, on assiste au renforcement de deux courants existant auparavant : le premier croit en la pureté de

l'islam, revivaliste, et le second se crée au contact avec l'Autre, l'étranger.

Par ailleurs, une sorte de troisième voie germe à la jonction de plusieurs mouvements d'idées esquissant les prémisses d'un réformisme musulman ouvert à l'Occident, sans que la modernité implique de manière inéluctable l'occidentalisation.

Le rôle des **écoles** dans l'apprentissage de l'écrit et la diffusion des savoirs nouveaux après les *Tanzîmât* dans le bassin méditerranéen est un pan fondamental de la modernisation des savoirs. En effet, l'émergence d'une culture écrite au 19^e siècle est l'œuvre des écoles d'Etat qui forment de nouveaux individus détenteurs d'une culture nouvelle dans l'Empire ottoman. À cet égard, les écoles civiles et militaires jouent un grand rôle dans la diffusion du savoir¹³. La décision d'implanter un réseau d'écoles civiles dans l'Empire est prise dans les années 1830. Puis, à partir de 1869, l'école devient obligatoire dans l'Empire. Cette diffusion des savoirs nouveaux s'élargit et se généralise. Quelle est sa dynamique au Maghreb ?

Toutefois, dans l'Empire ottoman, un dualisme des systèmes d'enseignement subsiste. En outre, les écoles civiles, par manque de nouveaux cadres avaient aussi recours aux services des *'ulemâ*. Jusqu'à la Première Guerre mondiale, ils furent moins marginalisés qu'on a bien voulu le supposer. Par ailleurs, ils n'étaient pas forcément hostiles à la réforme. C'est pourquoi une approche nuancée des éducateurs, acteurs de la réforme est à envisager¹⁴.

La scolarisation des élites passe par une phase de l'apprentissage de l'écrit, de savoirs nouveaux : des techniques, des travaux publics, de la littérature, etc. À ce titre, elle est décisive, mais aussi du point de vue de l'expérience humaine qui est inédite. En effet, elle fonctionne comme un véritable « bain commun », un « creuset du groupe » qui sort les individus de leurs communautés respectives pour leur faire éprouver de nouvelles formes de sociabilités. Les réformistes acquièrent une double culture et cet élément joue un rôle important et les transforme en « passeurs » d'une culture à une autre et en promoteurs d'une « culture politique ». L'examen des ressorts psychologiques à l'œuvre dans leur production intellectuelle (journaux, récits, écrits non publiés) et de leurs discours sur leur propre positionnement vis-à-vis de la réforme, nous permettra de mieux cerner l'impact des réformes sur le regard sur soi, sur l'émergence de l'individu et la manière dont se produit le phénomène d'individuation chez les intellectuels.

Dans cet ordre d'idée, l'émergence du réformisme générationnel à travers les « **mouvements Jeunes** » est particulièrement intéressante. Ceux-ci, porteurs de projets de réforme de l'État et de modernité, ont eu un impact important dans l'évolution tant intellectuelle

qu'institutionnelle des pays du bassin méditerranéen et ont été des précurseurs des mouvements nationaux. Animés des idées de la Révolution française, ils ont notamment été les convoyeurs de la revendication constitutionnelle et parlementaire. Des « Jeunes Ottomans » aux « Jeunes Turcs », puis les « Jeunes Tunisiens », « Jeunes Algériens » et « Jeunes Marocains », tout un ensemble d'idées et de revendications a essaimé avec des caractéristiques propres en fonction des pays. L'étude de la circulation de leurs supports écrits (les journaux, les revues, les livres), mais aussi de leurs auteurs : intellectuels, hommes de culture ou politiques (Thaâlbi, Madani,...) dans le monde islamo-méditerranéen permettrait de mieux apprécier la production de ces mouvements d'idées.

Le **voyage**, sous toutes ses formes, est aussi un vecteur de la production intellectuelle de la réforme. Les réformistes ont beaucoup voyagé et laissé des témoignages écrits¹⁵. De nombreux récits de voyage de voyageurs tant européens que musulmans constituent des sources d'une grande richesse de l'altérité du regard.

Nous étudions également les échanges culturels liés aux missions de type culturel et technique dans les différents pays concernés : les « savoirs importés » (instructeurs, techniciens, introducteurs de modernité), mais aussi la constitution de « savoirs coloniaux » acquis par les instructeurs militaires et les enseignants. Une importance particulière est donnée aux traducteurs - qui sont des intermédiaires culturels de premier ordre pour la circulation des idées - ainsi qu'aux traductions.

2. Les aspects culturels de la modernité

Dans quel type de rapport entre Etat et société s'inscrit le projet réformiste ? Quelle est la « société civile » dans ce moment de la réforme ? Les acteurs sociaux se réduisaient-ils aux communautés ? Quelles sont les relations des individus avec l'Etat à travers les associations, les relais divers ?

Une opinion publique a émergé au Maghreb au 20^e siècle, à travers de nouvelles professions qui la portent : instituteurs, avocats, notaires, typographes. Comment ces nouvelles catégories sociales véhiculent-elles l'idée de l'Etat et la pratiquent-elles ? Sont-elles constitutives de nouvelles élites produites par et se nourrissant de la réforme ?

Le processus d'individuation transparait à travers les **réformistes**. Comment se construisent-ils individuellement et collectivement ? Un individu peut-il appartenir à plusieurs configurations socio-culturelles ayant des interactions entre elles ? Nous supposons que le phénomène d'individuation inscrit dans la charte de Gülhâne (qui garantit des droits individuels), promulguée en 1839 dans l'Empire ottoman est bien

l'aboutissement d'un mouvement ébauché depuis deux ou trois générations. Quels sont les rapports entre Etat et individu ? Quel contrat se met en place avec la société et de quelle société s'agit-il ?

Outre une dimension institutionnelle et structurelle de la réforme, tous les pans de la vie des individus (leur espace-temps) peuvent être touchés de manière plus ou moins visible. La propagande est développée pour faire accepter les réformes, par des « réformes publicitaires ». Une visibilité leur est donnée, par la matérialité de nouvelles constructions, de bâtiments : écoles, casernes, hôpitaux...

La modernisation amène également un **temps nouveau**, des horaires, des calendriers ; et la vie quotidienne s'en trouve nécessairement modifiée. De quelle façon se posent les questions autour de l'heure : « le temps de l'Etat et le temps de la réforme » ?

Les contacts entre cultures - par les voyages, l'émigration, l'exode rural - produisent des effets sur les mentalités, la vie quotidienne, les modes de consommation, les goûts, dans les pays du Maghreb, dans l'Empire ottoman, mais aussi en Europe avec un engouement pour l'Orientalisme.

Effets de mode donc, d'imitation dont l'analyse doit s'inscrire dans une réflexion sur la visibilité dans les espaces publics, les modalités d'énonciation publiques et les « manières d'être ». La réforme a aussi une dimension psycho-sociologique en entretenant un rapport fort à la possibilité de transgression, qu'elle peut parfois concrétiser.

À titre d'exemple, la réforme **vestimentaire**, en tant que représentation de soi et rapport au corps, est significative et rend compte de ces types de changements, notamment ceux qui ont trait aux « genres », dans leur expression et leur relation. L'enjeu des symboles et des signes vestimentaires est tel qu'il suscite les passions, imprimant son temps propre à la réforme vestimentaire. Par exemple, au Maroc, celle-ci intervint très vite après l'indépendance, entre 1955 et 1965, alors qu'elle n'avait pas été possible à la période du Protectorat. De même, le phénomène du *tamaddun* - de l'engouement pour les produits de luxe européens - et ses prolongements en matière de modification de la citoyenneté méritent d'être étudiés.

À cet égard, l'Etat joue un rôle important dans la transformation des **espaces publics** et privés, perçue comme révélateur d'une modernité et de l'évolution des goûts et des besoins des citoyens. En matière de réforme de l'urbain, il s'agira d'identifier quels sont les idéaux et les objectifs qui la sous-tendent quand elle est menée par l'Etat. Ces modèles sont-ils puisés dans l'héritage historique local ou sont-ils importés puis adaptés ?

Dans une perspective plus large, on s'interrogera sur les politiques de gestion de la modernité dans le

domaine **culturel** - urbanisme, beaux-arts, production littéraire, journalistique, musicale, etc. - par l'Etat. Une réflexion sur l'émergence des espaces, des cercles culturels, des cafés publics, des débats, de la vie associative et politique, des mouvements de masse, des actions collectives et de l'opinion publique permettra de mieux appréhender l'évolution des relations entre individu, Etat et société.

II - Les mutations de type institutionnel, relatives à la construction de l'Etat

Cet axe de réflexion s'attachera à analyser la matérialité de la réforme quand elle se cristallise ou échoue, en termes d'institutionnalisation et d'élaboration d'un cadre juridique nouveau, quand bien même ce projet n'aurait pas abouti.

La réforme peut être conçue comme un analyseur de l'Etat et de la société. Elle renvoie à des situations critiques vécues et/ou perçues en tant que telles par les acteurs (individus, groupes, institutions,...) et engage à des changements. Elle est donc un processus, plus ou moins long, privilégié pour observer des agents, des structures, des dynamiques. Ceux-ci se révèlent tout autant quand elle se conçoit, quand elle s'impose, quand elle se réalise ou même quand elle échoue. Comme notion, la réforme est donc un moyen privilégié pour analyser l'Etat et la société ; elle permet de saisir les enjeux réels qu'elle met à nu, tant à l'intérieur du pays concerné - ce qui agite la société -, que dans son rapport à l'extérieur - résistances, emprunts, pressions subies... Dans la lignée des travaux de J. F. Bayart, l'analyse de l'Etat n'est pas exclusive de celle de la société et des rétroactions dont ils sont l'objet¹⁶. Dans l'enchevêtrement des influences réciproques entre formes d'organisations sociales et politiques, s'appréhendent des institutions, des classes sociales et politiques, des agents économiques, des idéologies, des projets et des représentations culturelles. En focalisant sur les dynamiques internes qu'elle permet d'entrevoir, la réforme de l'Etat permet de situer la part de l'inédit ou encore la complexité du passage et du va-et-vient de l'emprunté. L'analyse des trajectoires étatiques, dans l'interaction entre dynamiques internes et externes sous l'angle de la réforme permet ainsi de concevoir des procédures, à chaque fois différentes, de « réinvention » de l'Etat.

1. Les voies de l'institutionnalisation de la réforme

Il s'agit d'accéder à une compréhension des spécificités institutionnelles de la construction de l'Etat par l'innovation de formes locales, la réception, la réinvention créative de modèles extérieurs, tant issus de l'Empire ottoman que de la colonisation et de montrer

leur originalité à travers les dynamiques internes au Maghreb. Le processus local d'institutionnalisation avec ses ressorts endogènes se trouve confronté à la condition de **consentement** de la population - organisée en communauté - et la perception qu'elle s'en fait. Elle peut le considérer bénéfique, nécessaire et donc acceptable ou, à l'opposé, le juger dangereux, néfaste, répréhensible, illicite, le projet réformiste étant alors susceptible d'une forme de résistance ou de rejet. Si l'on pense que toute tentative d'introduction de modernité prend forcément racine dans le terreau local, on doit s'interroger sur les légitimités auxquelles on recourt pour que la réforme réussisse, s'implante et devienne effective. Une des conditions majeures de la réforme semble être l'agrément donné par les autorités religieuses au projet politique comme le montre le « scénario réformiste » qui s'est déroulé dans l'Empire ottoman. Dans ce cas, les rapports entre autorités politiques et religieuses dans l'entreprise de la réforme ont été d'une extrême importance. La réforme de l'État n'y a été rendue possible que lorsque le sultan a rallié à son entreprise les docteurs de la loi. Initiée dès à la fin du 18^e siècle par Selim III, la réforme rencontra des obstacles, des pesanteurs et ne put être accomplie. Elle ne put être réalisée que lorsque Mahmûd II réussit à créer un *modus vivendi* et à obtenir l'aval de la hiérarchie religieuse. Cette forme de consensus entraîna en 1826 l'abolition du corps des janissaires pour procéder à la réforme de l'armée, puis à partir du début des années 1830, la réforme des autres administrations se mit graduellement en place. Les trois champs prioritaires de l'œuvre réformatrice, à savoir, l'armée, la fiscalité et l'enseignement, furent porteurs des réformes ultérieures.

Au 19^e siècle, les *Tanzîmât*, processus de modernisation - voire d'occidentalisation - voulu par le haut, avaient pour but de substituer une nouvelle forme d'État à l'organisation antérieure de l'État de type commu-nautaire (*millet*), qui laissait aux communautés une semi-autonomie avec leur propre hiérarchie en charge des questions religieuses et de statut personnel. Les *Tanzîmât*, en application de l'Ottomanisme et de l'esprit des Lumières cherchaient à créer un homme nouveau qui serait ottoman avant de revendiquer une quelconque appartenance ethnique ou religieuse. La mise en oeuvre de cette « réorganisation » se réalisa par strates successives, avec trois temps forts, la promulgation de la charte de Gülhâne (1839) et le rescrit impérial (*Hât-i Hümayûn* de 1856) qui la complétait et la précisait. La clef de voûte de cet édifice fut posée en 1876 avec la promulgation d'une constitution qui annonçait un régime parlementaire. La construction de la jeune république de Turquie, qui se fait selon un modèle unitaire, centralisé et autoritaire, en est le prolongement au 20^e siècle. Retrouve-t-on au Maghreb un processus comparable ?

Les « **temporalités** » maghrébines de la réforme sont à reconsidérer. Une réflexion sur la quasi-simultanéité de certaines réformes dans l'Empire ottoman et en Tunisie pourrait être fructueuse pour découvrir le contexte et les conditions de l'élaboration de ces réformes. Deux vagues de réformes se réalisent au 19^e siècle, dans les années 1830, puis à partir de la fin des années 1850. Le débat sur l'application des *Tanzîmât* en Tunisie qui fut ouvert après la promulgation de la charte de Gülhâne (1839) portait moins sur la possibilité de l'adapter à Tunis que sur les conséquences que cette application pourrait avoir sur son statut international. En effet, une des principales nouveautés du firman - la formation d'une armée régulière - avait déjà été mise en place par Ahmed Bey (1837-1855). Il introduisit des réformes militaires, civiles et du système politique dans un souci d'affirmer et de renforcer l'autonomie de fait de la Tunisie. Des conditions favorables à la réforme apparurent dans les années 1855-1856 avec l'émergence d'une élite de hauts dignitaires « modernistes » formée grâce à l'école du Bardo, pépinière d'officiers et de fonctionnaires et à l'amélioration de l'enseignement à la Zitouna (Qabâdou, Ben Diyâf, les généraux Rustom, Huseyin et Khayr ad-Dîn). L'impulsion réformatrice venait de l'intérieur, grâce à ces acteurs qui occupèrent des postes de responsabilité et animèrent pendant quelques années les institutions nouvelles comme la commission de la réforme, le conseil municipal de Tunis, les ministères réorganisés, les conseils suprêmes, les tribunaux. Le Pacte Fondamental proclamé en 1857 était animé par le même esprit que celui du *Hât-i Hümayûn* (1856), garantissant la sécurité de la vie et des biens, l'égalité devant l'impôt, la loi, la liberté religieuse, la limitation du service militaire. La même année, des tribunaux criminels et commerciaux étaient créés. À titre d'exemple, l'avènement de municipalités à Istanbul, en 1857, et à Tunis, en 1858, ne saurait également être sans lien. La revendication constitutionnelle est satisfaite d'abord à Tunis, pour la première fois dans le monde musulman, en 1861, précédant la constitution ottomane de 1876, suspendue en 1878. Un questionnement relatif aux prémisses du constitutionnalisme, à son élaboration progressive est un fil conducteur pour éclairer le parlementarisme, la représentation et l'exercice de la démocratie.

Au Maroc, des pressions extérieures et notamment diplomatiques exigeaient du Sultan des réformes - dont les multiples projets présentés par John Drummond Hay¹⁷. L'ambivalence des Puissances étrangères qui soutenaient la réforme tout en s'y opposant en firent une sorte de cheval de Troie. Leur volonté de pénétration se concrétisait de différentes manières. À cet égard, l'ouverture du Maroc vers les marchés extérieurs en 1856 joua un rôle important. Leurs programmes de réformes cherchaient à « démusulmaniser » le *Makhzen*

et à l'éloigner de sa population. Ce résultat, pratiquement atteint en 1905, fut retardé à cause des rivalités européennes jusqu'en 1912. Le Sultan était à la fois confronté à des exigences de l'étranger et à des réticences de l'intérieur.

Chronologiquement, le sultanat marocain est le dernier à s'engager dans un processus de modernisation de son armée en 1844. Comment se fait-il que la réforme introduite dans le corps militaire ne se soit pas propagée aux autres corps d'État et qu'elle n'ait pas fonctionné comme un moteur de la réforme de l'État et de la société¹⁸ ?

La formation d'un État national turc au début des années vingt constitue un événement majeur de l'histoire du monde islamo-méditerranéen au 20^e siècle, en proclamant une république laïque avec séparation de l'État et de la religion là où avait régné un Sultanat islamique pendant plusieurs siècles.

On pourra se demander quelles furent les représentations de ce processus au Maghreb - en situation coloniale. Quels positionnements suscita-t-il et quelle fut la répercussion de l'abolition du Sultanat et du Khalifat sur la naissance et la formation des États-nation indépendants au Maghreb ?

Outre une structuration du spirituel, le maraboutisme a aussi été une des composantes principales du pouvoir au Maghreb depuis le 16^e siècle. À ce titre, il sera abordé en raison de son rôle social dans la structuration de l'identité des groupes et des communautés, surtout face à la modernité représentée comme un élément d'extranéité et à l'occupation coloniale (*Rahmaniya* en Algérie, *Sanusiya* en Libye, *Tidjaniya* et *Kettania* au Maroc...). À cet égard, les mesures politiques prises par les États à l'encontre des sociabilités confrériques musulmanes sont un volet de la réforme de l'État et partant des tentatives de modification de l'équilibre des pouvoirs.

Nous apprécierons la portée et les limites de la réforme en regard de ses réalisations à moyen et à long terme, en analysant les blocages et les causes des échecs ainsi que les modes d'expression de l'opposition à la réforme. Les partisans de l'ordre établi, les notables d'Ancien Régime en sont les acteurs principaux, mais les *'ulemâ* et les confréries ont parfois adopté une attitude hostile. Autre élément, la dimension économique et les moyens mis à la disposition de la réforme sont un facteur d'une importance vitale. Quel est le rôle du pouvoir économique aux différentes époques de la réforme, en terme de frein - le problème de la crise financière et des réponses apportées - ou d'effet moteur ?

L'analyse de la réforme de l'État suppose d'étudier l'administration centrale - car elle développait avant tout un effort de centralisation - mais aussi les administrations locales et territoriales. Une attention particulière sera accordée aux « **rouages de l'État** » et à leur

évolution progressive pour saisir les temps forts de leurs mutations. Outre les créations de nouvelles fonctions étatiques, l'évolution de « fonctions publiques anciennes » et leurs ajustements successifs vers des fonctions d'administration de « type moderne » seront analysés.

La réforme administrative et son évolution en termes d'émergence d'administrations locales et territoriales, en articulation avec leurs « formes d'organisation anciennes », s'attachera aux temps des premiers établissements de la colonisation - qu'il s'agisse de l'Algérie après 1830, du début des protectorats espagnol et français au Maroc et en Tunisie ou de la colonisation italienne en Libye. En effet, quel est le sort réservé à la carte administrative préexistante, à l'ordre interne et notamment tribal ? Est-elle remaniée, subit-elle des bouleversements ? Quelles sont les articulations et les ressorts de cette réforme et sa prégnance ?

2. Le processus d'élaboration d'un cadre juridique nouveau

Il marque le passage d'un modèle impérial et/ou colonial, avec une production normative principalement au centre, plus ou moins différenciée dans son contenu, selon les provinces ou colonies, à un modèle national modernisateur, se réappropriant les instruments et appareils de souveraineté. Dans une trajectoire qui n'est rien moins que linéaire, et s'alimente à des représentations du territoire, de la population, de la Nation, on s'attachera à l'examen d'indicateurs, tels que le droit interne et international, la vie juridique et judiciaire, les conceptions et les pratiques des relations internationales.

En effet, la loi est un prisme dans lequel se reflètent les rapports entre État et société. La réforme se manifeste par une **production de textes** et de dispositions nouvelles. Elle est écrite, codifiée, légiférée. Les nouvelles codifications adaptées de dispositions européennes, les choix opérés, leur mise en oeuvre sont autant d'armatures pour la vie juridique, signifiant la socialisation et l'intériorisation de valeurs induisant la modernité. Une étude de l'élaboration, de la conception de ces textes juridiques serait intéressante. On s'interrogera sur les regards portés à partir du Maghreb sur les nouvelles codifications ottomanes et leur résonance. Ces nouvelles dotations en « droit moderne » débouchent-elles sur une dualité de sources de droit se manifestant dans les systèmes juridiques légaux et coutumiers ainsi que dans les juridictions et un partage entre secteurs d'opérationnalité (loi islamique / droit positif) ? En outre, les pratiques de fait obèrent-elles l'application des dispositions écrites ? Quels formalismes, quelles distorsions, quels rejets impose la situation coloniale ?

L'étude de la production de la doctrine juridique dans les pays du Maghreb est une entrée pour saisir les mouvements d'idées et la théorisation élaborée autour de la modernisation du droit. En effet, les idées s'expriment dans la doctrine, mais seulement certaines d'entre elles sont traduites par la loi et la jurisprudence. Nous nous attacherons à l'examen du processus de construction du droit, à la fois comme norme et comme référence pour les praticiens, théoriciens du droit, législateurs. Nous nous intéresserons à l'émergence de **la littérature juridique officielle**, consacrée par l'avènement puis l'essor de journaux officiels, de gazettes juridiques destinés aux juristes et aux simples citoyens.

L'analyse de la **vie judiciaire** permet d'appréhender, la manière dont sont appliqués les lois et codes « nouveaux » et de déterminer comment ces idées modernes se transcrivent dans la réalité juridique des administrés et justiciables. Les modes de mise en œuvre de législations sensibles sur les droits des individus (liberté d'expression avec le droit de la presse, droit de propriété avec l'immatriculation foncière, ...) sont des révélateurs de la manière dont se déploient les relations entre Etat et société.

Conclusion

L'approche de la réforme que nous proposons dépasse sa dimension institutionnelle et structurelle - des institutions administratives et politiques qu'elle cherche à optimiser - pour aborder également la diffusion des savoirs par le haut et les vecteurs de la réforme intellectuelle qui l'accompagne. Nous mettrons en lumière le cheminement, l'accomplissement ou l'échec de projets de réforme de l'État au Maghreb, en s'attachant aux auteurs des projets, à leurs projections, aux représentations du monde dont ils sont porteurs. Par delà la réforme et sa récurrence, sont questionnés la construction de l'identité nationale et les processus qui ont façonné l'originalité de l'ensemble maghrébin, en particulier celle du passage des « formes de pouvoirs » traditionnels à des États modernes.

À quel niveau et comment s'articulent les modèles antérieurs et ceux du moderne ? Nous chercherons à éclairer ce processus de changement et de passage pour arriver à saisir quand il y a adaptation d'un modèle général ou seulement de certains points particuliers de ce modèle. Pour déterminer les changements qualitatifs, nous procéderons à une analyse de tout ce qui est constitutif de l'armature de l'État - des « articulations », des « rouages » - et de ce qui est un « moteur » pour le faire passer d'un état à un autre.

En d'autres termes, une approche qualitative devrait permettre de savoir quelles réformes ont été les

déclencheurs éventuels d'un autre enchaînement de réformes. Cependant, les périodes de latence et d'incubation de la réforme - quand elle ne peut se matérialiser - mais pendant lesquelles se produit un phénomène d'enrangement par strates ne seront pas négligés.

En outre, une dimension comparative extra méditerranéenne avec d'autres sociétés impériales, comme la Chine de Sun Yat Sen, le Japon, ou certains empires européens (les Habsbourg, la Russie qui sont des empires pluriethniques, l'Espagne ou l'Italie) serait d'une utile application. En effet, ces empires étaient aussi confrontés à la nécessité de se réformer, mais dans des contextes extérieurs au monde musulman. Ainsi, nous pourrions éprouver l'hypothèse de la singularité des procès de la réforme de l'Etat dans le monde islamo-méditerranéen.

La périodisation temporelle choisie pour commencer les études de ce programme est le début du 19^e siècle. Elle se justifie par l'ampleur du phénomène réformiste initié dans le monde islamo-méditerranéen à cette époque. En effet, ce siècle ne marque-t-il pas la rupture fondamentale du passage des réformateurs d'Etat aux réformistes de la société¹⁹ ? À savoir que les réformistes, à partir d'une analyse des causes de l'échec de leur société, présentent un nouveau projet de société, par opposition à la réforme d'Etat imposée autoritairement d'en haut. Par ailleurs, les temporalités maghrébines des procès de ce réformisme seront à redéfinir au cours de ce programme.

Ce programme de recherche pluridisciplinaire a fait l'objet de plusieurs réunions :

- Une réunion de lancement à l'IRMC de Tunis, les 1-2 décembre 2000, avec la participation de :

Haoua Ameer-Zaïmèche, Habib Belaïd, Mohamed El Aziz Ben Achour, Kmar Bendana-Kchir, Jamal Ben Tahar, Leïla Blili, Abdelmajid Boukacem, Jean-Philippe Bras, Omar Carlier, Tayeb Chenntouf, Randi Deguilhem, François Georgeon, Abdelhamid Hénia, Aziz Jazouli, Anousheh Karvar, Orhan Kologlu, Chokry Médiouni, Alain Messaoudi, Odile Moreau, Anne-Marie Planel, Thierry Zarcone.

Un séminaire de présentation du programme s'est tenu à la Faculté des Lettres de Rabat le 28 avril 2001, avec la participation de :

Mohamed Aafif, Rachid Aamer, Lachad Abdessamad, Amina Aouchar, Fadma Aïtmouss, Assia Benadada, Abderrahim Benhadda, Mustafa Bouramdan, Mohamed Dahane, Bettina Dennerlein, Nabila Effina, Houssaine El Farkane, Ouafa El Mesmoudi, Abderrahmane El Moudden, Fatima Hamama, Naïma Hrehache, Michel Gilquin, Aziz Jazouli, Abdelmajid

Kaddouri, Saïda Kharaza, Khadidja Lakbakbi, Fatiha Massouidi, Amina Massouidi, Zaki M'barek, Odile Moreau, Younes Morroun, Mohamed Naciri, Alain Roussillon, Leslie Weaver.

Réunions de recherche du groupe de Tunis :

- Simone BERNINI, « Courants intellectuels, idéologie et protonationalisme en Libye au début du 20^e siècle », le 17 mai 2001.
- James MAC DOUGALL, « Aux marges d'un monde éclaté : exils et revendications des Maghrébins (1900-1945) » le 18 juillet 2001.

Programme prévisionnel :

- Présentation du programme par Odile Moreau à l'IREMAM
- Table ronde intermédiaire en avril 2002 (IREMAM - Aix en Provence)
- Un atelier de doctorants (AFEMAM 2002 ?)
- Séminaire final en février 2003 pour la publication de l'ouvrage collectif du programme.

Notes

¹ En effet, sur le plan terminologique, le terme d'influence nous est apparu difficile d'emploi et dangereux pour parler de la circulation des idées. On lui préférera ceux d'échos et de résonances, moins connotés idéologiquement.

² Cf. travaux de D. Nordman, notamment *Profils du Maghreb. Frontières, figures et territoires (XVIII^e-XX^e siècle)*, Rabat, Université de Mohammed V, 1996.

³ J. F. Bayart, « L'historicité de l'Etat importé », in *La greffe de l'Etat, op. cit.*, p. 14.

⁴ M. Camau estime que l'Etat territorial est un trait qui distingue le Maghreb du reste du monde arabe. « *L'Etat territorial y a été antérieure à la colonisation et au démantèlement de l'Empire ottoman, assorti, au Moyen-Orient, de l'instauration du système du mandat* ». L'auteur pondère l'énoncé de cette spécificité en précisant que cette caractéristique est partagée avec l'Egypte et le Yémen. En outre, l'originalité de la Libye au Maghreb est à signaler. Depuis la seconde occupation ottomane en 1835, elle était sous administration ottomane. Cf. M. Camau, « Politique dans le passé, politique aujourd'hui au Maghreb », in *La greffe de l'Etat, op. cit.*, pp. 73-74.

⁵ M. Camau, *ibid.*

⁶ La recherche au Maghreb et sur le Maghreb a toujours traité à part la dimension ottomane. Il est nécessaire de sortir de ce cloisonnement pour prendre en compte les interactions du pourtour méditerranéen. La dimension comparatiste est d'autant plus importante qu'elle permet de réfléchir dans un contexte global sur une forme de pression internationale exercée sur le devenir des Etats. C'est

aussi grâce au comparatisme que nous pourrions regarder ce qui se passe dans les pays européens, comment ils vivent la crise de l'Etat et des Services Publics. En Europe, on est actuellement au coeur des interrogations sur la réforme de l'Etat dans le cadre du processus de la construction européenne.

⁷ Voir, par exemple, la thèse d'Ali Noureddine, *La justice française sous le protectorat : l'exemple du tribunal de première instance de Sousse, 1888-1939*, thèse d'Etat, Tunis I, 1998, 3 vol.

⁸ *Les Annales*, "Histoire et sciences sociales : un tournant critique, nov.-déc. 1989, n° 6, Paris, Armand Colin.

⁹ Voir J.-F. Bayart, « Les trajectoires de la république en Iran et en Turquie : un essai de lecture toquevillienne », in G. Salamé (dir.), *Démocraties sans démocrates*, Karthala, 1994, pp. 373-395.

¹⁰ P. Anderson, *L'Etat absolutiste. Ses origines et ses voies*, Paris, La Découverte, 1978.

¹¹ Sur l'histoire du Protectorat au Maroc, voir D. Rivet, « *Le Maroc, de Liautey à Mohamed V : le double visage du Protectorat* », Paris, Denoël, 1999.

¹² Voir dans ce sens le colloque « Repenser le Protectorat » organisé à l'initiative de la revue *Hesperis Thamuda* par un groupe pluridisciplinaire de chercheurs marocains à l'Université de Rabat en mai 1998.

¹³ En Russie, par contre, la réforme part des *medrese*, les écoles religieuses. Mais le contexte est complètement différent. En effet, les écoles d'Etat sont russes, donc celles de l'occupant.

¹⁴ Il y a de nombreux cas dans des pays variés. Par exemple, un *mi'fii* hanafite enseignait dans une école civile de Damas dans les années 1880. De même un *'al'im* enseignait aussi au collège Sadiki de Tunis.

¹⁵ Cf. Muhammad Ibn al Hassan al-Hajwi, *Le voyage d'Europe – le périple d'un réformiste* – traduction et postface d'A. Roussillon et A. Saâf, Casablanca, Afrique-Orient, 2001.

¹⁶ J. F. Bayart, *La greffe de l'Etat*, Paris, Karthala, 1996.

¹⁷ Cf. thèse et travaux de Khalid ben Sghrir relatifs aux relations maroco-britanniques, notamment sa thèse d'Etat, *Le Maroc et la Grande Bretagne, 1886-1904*, Université Mohammed V, Rabat, 2001.

¹⁸ A. Laroui, *Les origines sociales et culturelles du nationalisme marocain, 1830-1912*, Paris, Maspero, 1977, 2^e éd., Rabat, Centre culturel arabe, 1993. Au sujet de la réforme au Maroc, les actes du colloque *La réforme et ses usages* – organisé par le Centre Jacques Berque et la Fondation Abderrahim Bouabid, qui s'est tenu à l'université Montesquieu-Bordeaux IV, à Bordeaux du 1^{er} au 3^e décembre 1999 - vont paraître chez *Hesperis Thamuda* en 2001.

¹⁹ Voir la distinction entre réformateur et réformiste, A. Roussillon, *Réforme sociale et identité. Essai sur l'émergence de l'intellectuel et du champ politique moderne en Egypte*, Casablanca, Le Fennec, 1998, p. 30 et suiv.